

Date de dépôt : 8 mars 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : DIP : quand la propagande pro-migrants vire au délire anti-Suisses !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le rôle de l'école obligatoire est celui de transmettre toute une série de connaissances fondamentales ainsi que des compétences sociales, utiles dans la vie quotidienne. A coups d'expériences pédagogiques hasardeuses, l'école s'est toutefois distancée de ces fondamentaux et ne permet plus à ceux qui la suivent de s'insérer dans la société et le monde du travail.

L'école genevoise de l'intégration et du multiculturalisme met les nerfs des parents à rude épreuve, eux qui déplorent, impuissants, l'endoctrinement post-soixante-huitard dont sont victimes leurs enfants. Dernier cas en date : celui d'un « spectacle » auquel ont dû assister (présence obligatoire) des élèves mineurs du Collège André-Chavanne le soir du 25 janvier. Au menu de cette pathétique représentation, un plaidoyer appuyé en faveur de l'immigration... par une troupe de migrants. Ces comédiens en herbe ont parlé de leur cas, de leur parcours tout en critiquant les conditions d'accueil dans les abris PC. L'accent a été porté sur les conditions d'hébergement, le manque de « variété » dans les repas servis et la piètre qualité de l'accueil réservé par le département chargé de l'asile.

Pour rebondir sur cette opération de conditionnement, organisée ou tolérée par des enseignants de l'établissement précité, des adultes ont demandé aux élèves présents qui avaient quatre grands-parents d'origine suisse et de se lever, le but de la manœuvre étant de persuader les élèves n'ayant pas quatre grands-parents suisses qu'ils se doivent de tolérer toutes les personnes issues des récents flux migratoires intercontinentaux. Les

quelques élèves remplissant ces critères n'ont, à juste titre, pas souhaité s'exposer comme des bêtes de foire devant un parvis d'élèves peu enthousiastes devant une telle « suissitude ». L'affligeante soirée s'est terminée « en apothéose » par une chasse aux sorcières lorsque la question suivante a été posée : qui vote ou est issu de familles votant UDC ?

L'objectif de cette opération de propagande imposée aux élèves n'était pas uniquement de les sensibiliser aux conditions des migrants, mais aussi de faire honte aux élèves suisses d'être suisses et d'être issus d'une famille d'origine suisse.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) **Selon quels critères des enseignants peuvent-ils organiser des spectacles à caractère politique ou des opérations de propagande auprès de leurs élèves ?**
- 2) **Ce « spectacle » s'inscrit-il dans le cadre d'un cours spécifique ? Si oui, lequel ?**
- 3) **Est-il destiné à être présenté dans d'autres établissements scolaires ?**
- 4) **A-t-il fait l'objet d'une information spécifique (flyers, courrier aux parents, etc.) ?**
- 5) **Comment le DIP protège-t-il la personnalité des élèves d'origine suisse auprès de leurs camarades, de leurs enseignants et d'intervenants extérieurs hostiles ?**
- 6) **Comment le spectacle a-t-il été financé ? Pour quel coût ?**
- 7) **Les comédiens migrants ont-ils été rémunérés pour leur interprétation ? Ont-ils obtenu en échange des prestations appréciables en argent ?**
- 8) **Le « spectacle » ayant eu lieu un mercredi soir, les enseignants ont-ils été rémunérés pour leur présence ?**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle que parmi les finalités de l'école, inscrites à l'article 10 de la loi sur l'instruction publique, figure l'objectif de « rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, la tolérance à la différence, l'esprit de solidarité et de coopération [...] ».

Ainsi, durant leur scolarité, les élèves sont amenés, lors d'activités en classe et en dehors, à être sensibilisés à ces valeurs chères à notre canton et correspondant aux missions de l'instruction publique.

S'agissant du spectacle « Babel 2.0 », il raconte sur un mode proche du documentaire le quotidien des migrants et répond à des objectifs éducatifs clairs de compréhension d'autrui et de développement de la réflexion sur le monde environnant. Pour ces raisons, Ecole&Culture, en charge de la promotion de l'offre culturelle à destination des élèves au sein du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, a choisi de le promouvoir sur son site, de contribuer à l'achat des billets – comme pour tous les spectacles sélectionnés – et au financement d'ateliers et de discussions organisés pour les classes du secondaire.

Le spectacle a été porté et monté par des bénévoles en 2016. Au vu du succès rencontré (plus de 200 spectateurs sur liste d'attente), il a été repris en 2017. Les comédien-ne-s migrants n'ont pas été rémunéré-e-s.

Le canton, par l'intermédiaire du bureau de l'intégration des étrangers (BIE), a soutenu des ateliers pour des migrants et la reprise de spectacle à hauteur de 15 000 francs via le Programme d'intégration cantonal (PIC) financé par la Confédération. Ce financement s'inscrit pleinement dans les thématiques « langue et formation » (apprentissage du français) et « intégration sociale » du PIC. L'office cantonal de la culture et du sport a, quant à lui, participé à l'achat des billets et des ateliers à hauteur de 1 610 francs pour près de 600 élèves.

Les enseignant-e-s n'ont pas reçu d'indemnités supplémentaires, les sorties culturelles avec les élèves faisant partie de leur enseignement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP